



124154 - Les conditions de l'acquisition d'un animal domestique

question

J'ai dix ans et je voudrais acquérir un animal domestique. Existe-t-il des conditions ou critères pour cela? S'il en existe, j'espère qu'on me les exolique.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, c'est un vrai plaisir pour nous de recevoir des question de nos jeunes enfants de votre âge qui aient Allah et Son messager et se distinguent par leur leur élégance et leur intelligence. La question est à la fois importante et utile. Elle est de surcroit formulée dans un style correct et succinct. Nous demandons à Allah le Très-haut de te protéger et de veiller sur toi et de bien rétribuer tous ceux qui auront oeuvré pour te donner une bonne éducation.

Deuxièmement, l'acquisition et l'élevage d'un animal domestique est bien licite selon l'islam. Il ne représente aucun inconvénient.

Al-Boukhari (6203) et Mouslim (2150) ont rappprté d'après Anas (p.A.a): « le Prophète (bénédition et salut soeint sur lui) était celui qui possédait le meilleur caractère. J'avais un frère du nom de Abou Oumayr. Je crois qu'il était sevré. Quand il venait, il (le Prophète) lui disait: « Abou Oumayr, qu'a fait le petit oiseau? » Il s'agit d'un petit oiseau au bec rouge qu'il utilisait comme un jouet.

Al-Hafedh Ibn Hadjar (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le hadith indique qu'il est permis d'utiliser un petit oiseau comme jouet et qu'il est permis au père et à la mère de laisser leur enfant jouer avec tout objet utilisable comme tel et qu'il est permis encore de dépenser de l'argent pour acquérir tout ce qui permet de distraire les enfants licitement et qu'il est permis de garder un oiseau dans un gage ou consort et de lui déplumer les ailes car l'oiseau en question n'en était pas dépourvu. Quoi qu'il en fut, le jugement a dû s'appliquer. » Extrait de Fateh al-Bari



(10/584)

S'agissant des conditions et critères appliqués à l'élevage des animaux , en voici quelques uns:

1- que l'animal concerné ne soit pas un chien car on en a interdit la possession à l'exception d'un chien de garde ou de chasse. On l'a déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 69777. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « les anges n'entrent pas dans une maison qui abrite un chien? » (rapporté par al-Boukhari (3225) et par Mouslim (2106). Un musulman accepterait-il de se priver de l'accompagnement des anges de la miséricorde à cause d'un animal qu'il garde chez lui?

2-ne pas exagérer au point de tomber dans le gaspillage condamné. En effet, nous avons vu des gens payer des millions dans une surenchère pour acheter un animal déterminé, en prendre soin et lui fournir des services.Pire, certains font un testament pour leur réserver une partie de leurs biens. Dans certains pays, on organise des festivals et foires pour différentes espèces d'animaux et dépense d'énormes sommes à ces occasions. Ce qui relève de la prodigalité et du manque d'intelligence.

3- bien entretenir l'animal.Quand un musulman accueille un animal, il doit le nourrir correctement et ne lui porter aucun préjudice ni en faire une cible ou l'objet d'un marchandage ou l'exposer à la chaleur ou au froid. Sous ce rapport, Abou Hourayrah (p.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Une fois un homme marchant sur une route éprouva de la soif , découvrit un puits, y descendit et se désaltéra. À sa sortie , il découvrit un chien qui léchait la terre par excès de soif. Il lui donna à boire. L'animal remercia Allah pour ce geste et Allah pardonna à l'homme.» Ils (les compagnons du Prophète) ont dit: « ô messager d'Allah! Sommes-nous récompensés pour ce que nous faisons pour les animaux?-« tout geste au profit d'un être vivant est récompensé. » répondit-il (rapporté par al-Boukhari2466) et par Mouslim,2244)

Regarde, comment le croyant est récompensé pour le soin dont il entoure un animal. Mieux, il peut même aller au paradis à cause d'un bon geste fait un jour au profit d'un animal comme ce fut le



cas de l'homme cité dans le hadith. Allah le Transcendant et Très-haut aime les bienfaisants.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a informé qu'une femme est allée en enfer à cause d'un chat qu'elle avait négligé en l'enfermant sans le nourrir ou le laisser se nourrir des insectes de sorte qu'il a fini par mourrir. Voir la réponse donnée à la question n° [3004](#) .

Allah le sait mieux.